



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

universités de médecine  
Question écrite n° 119013

### Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la modification de la procédure des choix des postes d'internat. Le remplacement de la procédure actuelle par une procédure informatique pourrait comporter certains risques. Elle ferait disparaître les choix en temps réel et rendrait impossible une connaissance précise des postes restant ou le rang occupé par l'étudiant dans sa future promotion. Certains étudiants voudraient que divers points soient respectés si ce changement était indispensable dont : le maintien du choix en temps réel ; un temps de choix illimité ou suffisant ; la sécurité et la fiabilité de la procédure (aucune erreur n'étant acceptable, on ne parle pas ici d'erreur statistiquement insignifiante mais du choix de toute une vie pour un étudiant) ; le recours possible en cas de problèmes extérieurs empêchant la connexion (problèmes liés au fournisseur d'accès à internet, à un bug internet...) ; le déclassement possible afin de pouvoir choisir avec son conjoint. Il apparaît nécessaire de rassurer les étudiants en médecine sur ces changements éventuels de procédure et de leur apporter des garanties de sécurité quant au choix des postes d'internat.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Boyer](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119013

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 2011, page 10501

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)